

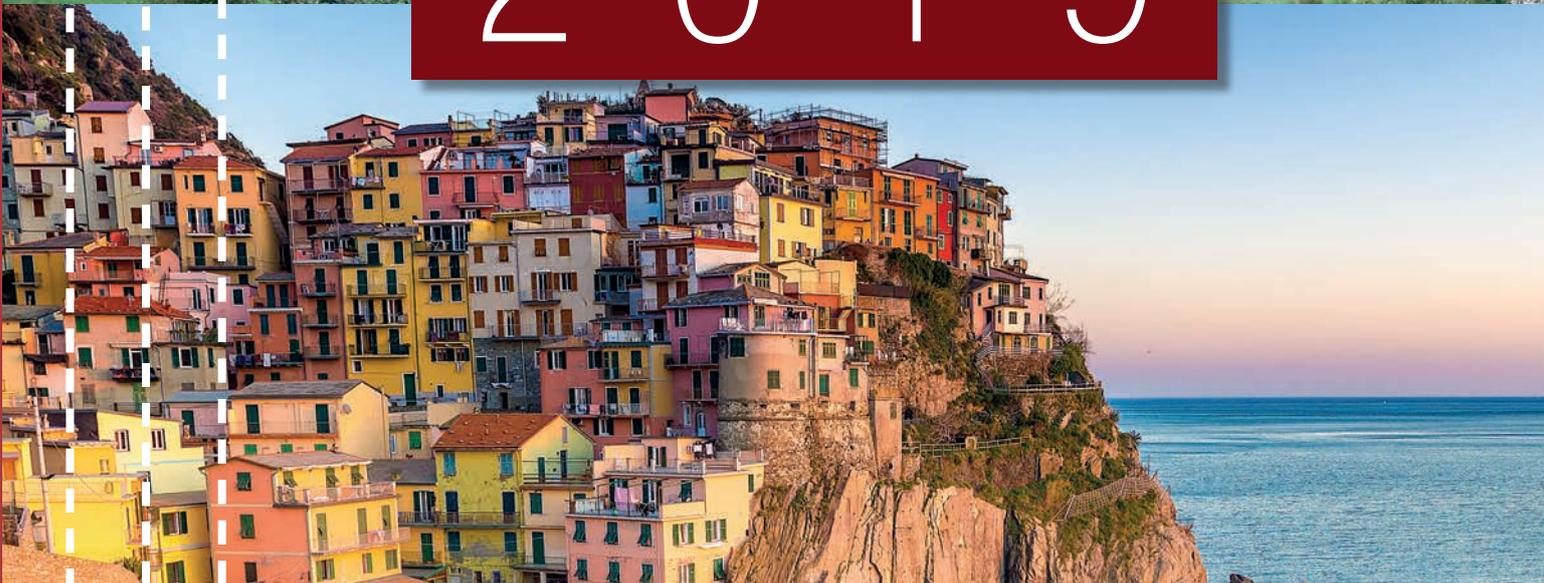


02 33 76 68 88

**COSEDIA**  
**COLLAS / LECHANTEUR**  
**VOYAGES**

ROULEZ JEUNESSE

2019



# ROULEZ JEUNESSE 2019

## Chers fidèles clients,

Toute l'équipe Cosedia Voyages, les conducteurs Collas Voyages et Lechanteur Voyages vous disent **encore une fois MERCI** pour votre confiance, votre fidélité, votre participation et votre éternelle bonne humeur.

Voici notre nouvelle brochure « **Roulez Jeunesse 2019** » dans laquelle vous pourrez choisir **vos Journées, vos Escapades, vos Séjours, vos Circuits, vos Croisières ...**

**Nos coups de cœur 2019 : le Cabaret Le Tambour, l'Évasion 2 jours en Val de Loire, la Croisière maritime au départ de Cherbourg à bord du Costa Favolosa, le Grand Circuit Italie « les Cinq Terre ».**



**Des nouveautés pour vous enchanter : Giverny et Croisière sur la Seine, le Jura Franco-Suisse, l'Été Indien sur la Côte d'Azur...** Et cette année, au départ de l'aéroport de **Cherbourg Maupertus : les Baléares et l'Andalousie.** Toujours **notre Séjour « Prix Mini » 2019**, qui se déroulera cette année en **Vendée.**

A votre disposition et à très bientôt,

**Toute l'équipe Cosedia Voyages.**

## PRISES EN CHARGE\*

**Bricquebosq :** Collas Voyages / **Cherbourg :** parking Cité de la Mer / **Valognes :** gare Routière Bld Félix Buhot / **La Haye du Puits :** place du Champ de Foire / **Carentan :** gare SNCF / **Lessay :** place de l'Abbaye / **Périers :** Lechanteur Voyages / **Coutances :** gare SNCF / **Saint-Lô :** gare SNCF / **Isigny sur Mer :** parking Intermarché / **Bayeux :** parking d'Ornano.

\***Attention :** afin de rendre les acheminements plus confortables, nous avons choisi de vous proposer des ramassages en fonction de chaque voyage. Vous trouverez les villes de départ sélectionnées dans le descriptif de chaque destination.

**VOS AVANTAGES Mini-groupe ou Réservation anticipée.** Nous accordons une réduction Mini-groupe pour les groupes constitués d'au moins 10 personnes s'inscrivant ensemble sur un même voyage ou une réduction Réservation Anticipée en fonction de votre date d'inscription. Ces réductions et la date limite d'inscription sont indiquées sur le descriptif de chaque voyage. Ces réductions ne sont pas applicables aux voyages à la journée et ne sont pas cumulables entre elles.

## JOURNÉES / SPECTACLES / SALONS

Salon de l'Agriculture .....	page 3
Déjeuner dansant & Spectacle à Lessay .....	page 3
Zoo Parc de La Bourbansais.....	page 3
Les Bodin's au Zénith de Caen .....	page 3
Cabaret Le Tambour .....	page 4
Alexis Gruss au Zénith de Caen.....	page 4
Les Floralias de Nantes .....	page 4
Déjeuner Croisière à Saint Malo .....	page 4
L'Armada de Rouen.....	page 5
Journée Surprise.....	page 5
Giverny et Croisière sur la Seine .....	page 5
Guinguette autour du cochon grillé.....	page 5
Spectacle de Gala .....	page 6
Nos Retrouvailles .....	page 6
Journée libre à Paris .....	page 6
Tables de Noël à la Michaudière.....	page 6

## ESCAPADES

Nantes et les Floralias 2 jours .....	page 7
---------------------------------------	--------

Parc du Futuroscope 2 jours .....	page 7
Évasion en Val de Loire 2 jours.....	page 7
Puy du Fou 2 jours .....	page 8
Paris et Versailles 2 jours.....	page 8
Week-end Surprise.....	page 8

## SÉJOURS / CIRCUITS / CROISIÈRES

Sports d'hiver La Plagne Montalbert .....	page 9
Sports d'hiver Morzine .....	page 9
Baléares : Au Cœur de Majorque .....	page 9
Le Jura Franco-Suisse .....	page 10
Croisière : Rhône Provençal et Camargue.....	page 10
Croisière : Les Reines de l'Europe.....	page 11
Espagne : Au Cœur de l'Andalousie.....	page 11
Séjour « Prix mini » en Vendée.....	page 12
Grand Tour de Corse.....	page 12
Séjour-Découverte 100% Périgord .....	page 13
Italie : Les Cinq Terre et l'île d'Elbe.....	page 13
Été Indien sur la Côte d'Azur .....	page 14
Marchés de Noël Bruxelles et Bruges .....	page 14

## Salon de l'Agriculture

**SAMEDI 23 ET MERCREDI 27 FÉVRIER 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Coutances, Périers, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

Petit déjeuner. **Journée libre au Salon de l'Agriculture.** Pour sa 56ème édition le Salon International de l'Agriculture revient mettre le foin Porte de Versailles à Paris. La «**plus grande ferme de France**» propose le thème «**L'agriculture : une passion, des ambitions**».



**Au programme :** concours, dégustations, découvertes des spécialités des terroirs français, mais aussi les nombreuses animations de cet événement incontournable de la vie parisienne. Vers 19h00 départ de Paris avec arrêt diner libre en cours de route. **Programme détaillé sur demande.**

LES + ROULEZ JEUNESSE

Petit déjeuner et billet d'entrée au salon inclus.

60 €/Pers

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, le petit déjeuner, le billet d'entrée au Salon de l'Agriculture, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les repas, les assurances annulation et bagages (4€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 50 personnes/autocar.

## Zoo Parc de La Bourbansais

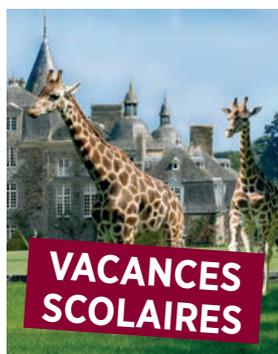
**SAMEDI 13 AVRIL 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, La Haye du Puits, Lessay, Coutances.

Arrivée vers 11h au **ZOO PARC LA BOURBANSAIS** à Pleugueneuc en Ile et Vilaine. Découvrez un domaine d'émotions, **un lieu unique en Europe !** Ici se concentrent histoire, nature, biologie, botanique, divertissement et pédagogie au sein d'un ensemble architectural et naturel remarquable. Visite guidée de l'intérieur du château, deux spectacles (fauconnerie et chiens de meutes) et visite libre des jardins et du parc animalier qui accueille 400 animaux de 70 espèces différentes. Déjeuner libre sur le site du parc. Vers 17h30 départ. **Programme détaillé sur demande.**

74 €/Pers

62€ / enfant (-12 ans)



LES + ROULEZ JEUNESSE

Visite guidée de l'intérieur du château. Petit déjeuner et diner léger inclus.

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pause gourmande, le diner léger, les boissons, l'accès au site, la visite guidée de l'intérieur du château, les spectacles, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le déjeuner, les assurances annulation et bagages (4€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 40 personnes.

## C'est si bon !!

49 €/Pers

**DÉJEUNER DANSANT & SPECTACLE À LESSAY MERCREDI 27 MARS 2019**

Accueil 11h45 Espace culturel de Lessay pour le **déjeuner dansant.**

L'après-midi, spectacle **C'est si bon !** la toute dernière revue cabaret : 1h40 de chant, de glamour, de rire et de paillettes jouée et chantée en direct par 7 artistes professionnels !

Au menu (*sous réserve*)  
Kir et biscuits salés,  
Filet de saumon au beurre de langoustine,  
Trou Normand,  
Suprême de pintade forestière et légumes,  
Fromage sur lit de salade,  
Framboisier et son coulis de fruits rouges,  
Vins et café.

**Programme détaillé sur demande.**



**Comprend :** le déjeuner, les boissons, l'entrée au spectacle, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** le transport, les assurances annulation et bagages (4€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie D. **Départ garanti** à partir de 40 personnes.

## Les Bodin's SPECTACLE AU ZÉNITH DE CAEN

**DIMANCHE 14 AVRIL 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

81 €/Pers

LES + ROULEZ JEUNESSE

Places de spectacle en 1ère catégorie.

Spectacle à 15h00. **Les Bodin's Grandeur Nature, toujours en campagne !** Maria Bodin's et son fils Christian donnent la réplique à 6 autres comédiens dans le décor atypique d'une ferme reconstituée grandeur nature, y vivent aussi chien, poules, chèvre, âne et cochon... au rendez-vous, machines infernales, effets spéciaux, eau, feu, flamme, odeurs... **Bons mots, rires et sourires assurés.**

**Programme détaillé sur demande.**



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, l'entrée au spectacle place assise numérotée en 1ère catégorie, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** les repas, les assurances annulation et bagages (4€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie D. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.

## Cabaret Le Tambour

**92** €/Pers  
Offre mini-groupe  
Réduction 2€/pers.

**JEUDI 25 AVRIL 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Les Pieux, Cherbourg, Coutances, Périers, Carentan, Valognes.



*Au menu (sous réserve) :*  
Apéritif,  
Aumônière en dôme de saumon fumé aux petits légumes printaniers,  
Émincé de volaille sauce crémeuse au vin blanc,  
Flan de petits pois et timbale de riz,  
Méli-mélo de salade et fromages,  
Délice du tambour (bavarois aux fruits rouges),  
Vin, Trou normand,  
Café.

Arrivée vers 12h00 au cabaret **Le Tambour** à Saint Vaast la Hougue. Accueil dans ce lieu intime et atypique **au concept unique et novateur**, présenté comme **« le plus grand des petits cabarets du monde »**. Dégustez un déjeuner préparé sur place par une chef cuisinière passionnée et créative. Puis place au spectacle au plus proche des artistes dans ce lieu enchanteur au décor soigné et chaleureux. Laissez-vous porter avec délice par une revue avec plumes et paillettes. Vers 17h00 départ.

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, le déjeuner, les boissons, le spectacle, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagages (4€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 30 personnes/autocar.

## Les Florales de Nantes

**MARDI 14 MAI 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, la Haye du Puits, Lessay, Coutances.

Vous découvrirez dans les allées du parc de la Beaujoire, des scènes ornementales élaborées par des professionnels et des amateurs passionnés venant de toute la France et des quatre coins du monde. Le thème **Flours à Vivre**, honorer la 12ème édition des Florales Internationales de Nantes.

**Programme détaillé sur demande.**



**75** €/Pers  
**66** €/enfant (3 à 18 ans)

LES + ROULEZ JEUNESSE

**Petit déjeuner et entrée aux Florales.**

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, le petit déjeuner, l'entrée aux Florales, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** les repas, les assurances annulation et bagages (4 €/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 40 personnes.

## Alexis Gruss, Origines

**DIMANCHE 12 MAI 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

**77** €/Pers

**SPECTACLE AU ZÉNITH DE CAEN**

A 15h00 spectacle **« Origines »**. Pour sa 44ème création, la compagnie Alexis Gruss célèbre un anniversaire : **Les « 250 ans de la piste »** de Philip Astley à nos jours.

Cette pièce, en 5 actes et 29 scènes, a pour ambition première de rendre hommage aux créateurs du cirque équestre à travers des tableaux qui reconstituent l'ambiance de chacun des moments marquants de son histoire, si mal connue et pourtant si fascinante. Départ après le spectacle.

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, l'entrée au spectacle place assise numérotée en 1ère catégorie, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** les repas, les assurances annulation et bagages (4€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie D. **Départ garanti** à partir de 40 personnes.

ALEXIS GRUSS  
**origines**



LES + ROULEZ JEUNESSE

**Places de spectacle en 1ère catégorie.**

## Déjeuner Croisière à St-Malo

**SAMEDI 25 MAI 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, La Haye du Puits, Lessay, Coutances.

Arrivée vers 11h30 pour le **déjeuner Croisière en baie de Saint-Malo**. L'après-midi, temps libre dans Saint-Malo Intra-muros : ses remparts, ses rues étroites et pavées, l'animation des commerces et restaurants concentrés entre le château et la cathédrale.

**Programme détaillé sur demande.**

**97** €/Pers

LES + ROULEZ JEUNESSE

**Déjeuner Croisière en baie de Saint-Malo.**



*Au menu (sous réserve) :*

*Kir pétillant,  
Salade de la mer,  
Filet mignon de porc,  
sauce moutarde à l'ancienne,  
Gratin dauphinois,  
Feuillantine au chocolat  
sauce caramel au beurre demi-sel,  
Vins et café.*

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, le déjeuner croisière, les boissons, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagages (4€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.



## L'Armada

RASSEMBLEMENT DES  
GRANDS VOILIERS

SAMEDI 15 JUIN 2019

NOS DÉPARTS : Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

32 €/Pers

Arrivée vers 10h00 à Rouen.

**JOURNÉE LIBRE au cœur du rassemblement des grands voiliers.** Pour sa 7ème édition l'événement **le plus important du monde de la mer**, qui se déroule tous les quatre à cinq ans rassemblera **les plus beaux voiliers du monde**. Vous pourrez admirer près de 50 bateaux amarrés dans le port de la ville, des grands voiliers, des bâtiments des marines nationales ou encore, des bateaux promenades. Vers 19h00 départ. **Programme détaillé sur demande.**



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** les repas, les assurances annulation et bagages (4€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 40 personnes.

## Giverny et Croisière sur la Seine

SAMEDI 31 AOÛT 2019

NOS DÉPARTS : Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

Arrivée à Giverny vers 11h. Visite libre de la Maison et des jardins de **Claude Monet**, là où l'artiste a vécu près de 43 ans. Passionné de fleurs et de couleurs, vous serez émerveillés devant les nymphéas, source d'inspiration. **Déjeuner au restaurant.** A 15h00, embarquement pour une **croisière promenade de 2 heures sur la Seine**. Dîner léger en cours de route sur le retour. **Programme détaillé sur demande.**



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, l'entrée à la Fondation Claude Monet, le déjeuner au restaurant, les boissons, la croisière sur la Seine, le dîner léger en cours de route, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagages (4€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 40 personnes.

## Journée SURPRISE

MARDI 02 JUILLET 2019

NOS DÉPARTS : Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.



104 €/Pers

LES + ROULEZ JEUNESSE  
Visites et déjeuner  
(boissons incluses).



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, une pause-café, le déjeuner, les boissons, le dîner léger, les visites surprises, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagage (4 €/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.

## Guinguette autour du cochon grillé

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

NOS DÉPARTS : Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

Arrivée vers 12h00 à Meaucé dans le Perche. Accueil à l'Auberge Grand'Maison qui vous propose un retour aux sources, en passant une journée authentique « **Au cochon grillé** ». Unique en son genre, vous redécouvrirez les joies de la bonne table et le plaisir d'une animation guinguette. L'après-midi : **animation guinguette par un orchestre**. Vers 17h30 départ. Dîner léger en cours de route sur le retour. **Programme détaillé sur demande.**

LES + ROULEZ JEUNESSE

Spécialités du Perche  
et orchestre guinguette.

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pause-café, le déjeuner dansant, les boissons, le dîner léger en cours de route, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagages (4€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 40 personnes.



## Spectacle de Gala À CONDÉ SUR-VIRE

MERCREDI 06, VENDREDI 08 ET SAMEDI 09 NOVEMBRE 2019

32 €/Pers  
Spectacle en gradin

LES + ROULEZ JEUNESSE  
Exclusivité  
Cosedia Voyages.

62 €/Pers  
Déjeuner et spectacle



**Le spectacle : sur la route des Balkans.** Voyagez sur la Mer Adriatique en traversant **une dizaine de pays** : l'Autriche, la Hongrie, la Bosnie, la Croatie, la Slovénie, la Macédoine, la Serbie, le Monténégro et la Grèce. Prenez le départ avec les valse de Vienne pour finir avec le Sirtaki d'Athènes. **Spectacle garanti !**

**Comprend selon l'option choisie :** le déjeuner avec boissons incluses, le spectacle.  
**Ne comprend pas :** les assurances assistance, rapatriement et annulation. Supplément transport à la demande au départ de la Manche : 13€/pers. (uniquement pour le déjeuner spectacle). **Conditions d'annulation :** catégorie A.

## Journée Libre à Paris 50 €/Pers

SAMEDI 07 DÉCEMBRE 2019

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Coutances, Périers, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

LES + ROULEZ JEUNESSE

Petit déjeuner inclus.

Petit déjeuner en cours de route. Arrivée vers 9h00 et **Journée libre à Paris.** Entrez dans le temple du shopping et peaufinez vos achats de Noël. Profitez de cette journée pour déambuler dans les **grands magasins** ou découvrir les **sites incontournables de la Capitale.** Départ de Paris vers 19h00 avec arrêt diner libre en cours de route. **Programme détaillé sur demande.**



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, le petit déjeuner, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les repas, les assurances annulation et bagages (4€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 50 personnes/autocar.

## Nos Retrouvailles

97 €/Pers

MARDI 03 ET JEUDI 05 DÉCEMBRE 2019

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Les Pieux, Lessay, Coutances.

Vers 12h00 arrivée au cabaret **LA BERGERIE** au Mont Saint Michel. Aménagé dans une ancienne ferme, cet établissement convie à **une escapade gourmande pleine de charme** dans un cadre authentique. Face à la grande cheminée en granit, dégustez **une cuisine traditionnelle et savoureuse.** Côté spectacle découvrez **« ÉMERVEILLE »** la légende de la Baie du Mont Saint Michel composé de danseurs, chanteurs et animateur fantaisiste. Vers 17h30 départ. **Programme détaillé sur demande.**

*Au menu (sous réserve) :*

*Apéritif,  
Duo de saumon mariné et fumé, toasts,  
crème légère citronnée,  
Soufflé glacé à la pomme de nos régions  
et Calvados,  
Cocotte normande de pintadeau, sauce cidre  
rosé, brisure de truffes, petits légumes,  
Mini croustillant de camembert fondant  
et son mesclun,  
Farandole de chocolat Mère Poulard,  
Vin, eau, café.*



LES + ROULEZ JEUNESSE  
En cadeau votre panier garni.

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, le déjeuner, les boissons, le spectacle cabaret, les assurances assistance et rapatriement offertes.  
**Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagages (4€/pers.).  
**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 40 personnes/autocar.

## Les Tables de Noël à la Michaudière

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Périers, Lessay, Coutances.

Vers 13h00 arrivée à la ferme de **La Michaudière** à Juvigny sous Andaine, accueil dans **un cadre féérique.** Après le repas **visite de la biscuiterie** de Lonlay-L'Abbaye, vers 17h15 départ pour la visite commentée des plus **beaux villages illuminés de l'Orne.** Retour à La Michaudière pour une collation (tartines, soupe, vin chaud, café, chocolat chaud, brioche...). Vers 20h45 départ.

**Programme détaillé sur demande.**

*Au menu (sous réserve) :*  
*Kir de Noël et ses mignardises,  
Velouté de la mer au safran,  
Canard aux oranges confites,  
Plateau de fromages,  
Bûche de Noël,  
Café arrosé,  
Vins à volonté  
(blanc et rouge).*

76 €/Pers

48 €/enfant  
(-12 ans)

LES + ROULEZ JEUNESSE

Déjeuner  
et Collation.



SUCCÈS 2018

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, le déjeuner, les boissons, les visites prévues au programme, la collation, les assurances assistance et rapatriement offertes.  
**Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagages (4€/pers.).  
**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 40 personnes/autocar.

## Nantes et les Floralies



LES + ROULEZ JEUNESSE

Nouveauté : Spectacle nocturne, musical et floral « Naturya »

**2 JOURS / 1 NUIT • 16 AU 17 MAI 2019 • NOS DÉPARTS :** Briqueboscq, Cherbourg, Valognes, La Haye du Puits, Lessay, Coutances.

### Au programme de votre séjour :

- Entrée aux **Floralies** de Nantes.
- Spectacle nocturne «**Naturya**».
- **Croisière commentée** sur l'Erdre.

Programme détaillé sur demande.



**228** €/Pers

inscription avant le 31 janvier ou mini-groupe

**243** €/Pers

inscription après le 31 janvier

Enfant 3/12 ans : réduction 26 € - Enfant 13/18 ans : réduction 15 €

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, 2 petits déjeuners, 2 déjeuners boissons incluses selon programme, l'hébergement en hôtel 3\* base 2 personnes par chambre, les visites prévues au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les diners, le supplément chambre individuelle (36€/pers.), les assurances annulation et bagages (7€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 30 personnes.

## Parc du Futuroscope

**2 JOURS / 1 NUIT • 08 AU 09 JUIN 2019**

**NOS DÉPARTS :** Briqueboscq, Cherbourg, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Carentan.

**DEMI-PENSION** du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 2.

Un parc de loisirs différent pour toute la famille autour du **partage des sensations, de l'émotion et de la découverte** à travers une grande variété d'attractions. Tentez l'aventure 4D avec l'attraction à sensations imaginée par **Luc Besson** en compagnie d'Arthur. Vivez les sensations extrêmes de la conduite sportive, en réalité virtuelle, avec le célèbre pilote **Sébastien Loeb**. Depuis 2014 Les Lapins Crétiens ont envahi le parc pour le plus grand plaisir des visiteurs. A la nuit tombée, laissez-vous emporter par un **big bang d'effets visuels, aquatiques et pyrotechniques** dans une constellation de tableaux féeriques, une **aquaféerie** imaginée par les créateurs du **Cirque du Soleil**.

Programme détaillé sur demande.

**259** €/Pers

inscription avant le 31 janvier ou mini-groupe

**277** €/Pers

inscription après le 31 janvier

**205** € /

enfant (5 à 16 ans)



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la demi-pension du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 2, les boissons, l'hébergement dans un hôtel 2\* du parc base 2 adultes par chambre, l'accès 2 jours au parc, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** les déjeuners, le supplément chambre individuelle (46€/pers.), réduction chambre occupée par 3 adultes (-10€/adulte), réduction chambre occupée par 4 adultes (-14€/adulte), les assurances annulation et bagages (8€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie C. **Départ garanti** à partir de 40 personnes.

## Évasion en Val de Loire

**327** €/Pers

LES + ROULEZ JEUNESSE

Charm'Hotel - Maître restaurateur. Déjeuner traditionnel régional.

**2 JOURS / 1 NUIT • 04 AU 05 JUILLET 2019**

**NOS DÉPARTS :** Briqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

### Au programme de votre séjour :

- Visite guidée du **Domaine de Chaumont sur Loire**.
- **Croisière promenade** sur le Cher.
- Visite d'une **cave avec dégustation**.
- Visite guidée du **Clos Lucé**.

Programme détaillé sur demande.



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 2, les boissons, l'hébergement en hôtel 3\* base 2 personnes par chambre, les visites prévues au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (38€/pers.), les assurances annulation et bagages (9€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 30 personnes.

## Week-end au Puy du Fou

**2 JOURS / 1 NUIT • 24 AU 25 AOÛT 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Périers, Coutances. **Programme détaillé sur demande.**

### L'histoire n'attend que vous !

Il y a des mondes et des époques que l'on croyait à jamais disparus. Pourtant, la forêt centenaire du Puy du Fou est devenue leur refuge et l'histoire continue. Venez percer le mystère de ce lieu hors du temps et **vivez une expérience inoubliable chargée en émotions fortes** et en grands spectacles pour toute la famille ! Création originale 2019 « **Le Premier Royaume** » : Au Vème siècle, en pleine chute de l'Empire Romain tout juste ravagé par les hordes d'Attila, accompagnez Clovis, le célèbre roi Franc ! Au fil de ses conquêtes, découvrez les doutes de ce grand stratège partagé entre les traditions ancestrales de son peuple et la voie nouvelle qu'il pourrait choisir pour fonder le premier royaume !

**LA CINÉSCÉNIE® :** Plus de 12 millions de spectateurs, 2 400 acteurs sur une scène de 23 hectares, 28 000 costumes, 1h30 de grand spectacle et de nombreuses nouveautés... **le plus grand spectacle de nuit au monde** est devenu un mythe incontournable.



**262** €/Pers

inscription avant le 31 janvier  
ou mini-groupe

LES + ROULEZ JEUNESSE

2 jours au **Grand Parc**  
du Puy du Fou.  
**Spectacle nocturne**  
en tribune  
préférentielle.

**281** €/Pers

inscription après le 31 janvier

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, les petits déjeuners du jour 1 et 2, les coupons restauration pour le dîner du jour 1 et le déjeuner du jour 2 sur le parc, l'hébergement en hôtel 2\* à Cholet base 2 personnes par chambre, les visites prévues au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** le déjeuner du jour 1, le dîner du jour 2, le supplément chambre individuelle (48€/pers.), les assurances annulation et bagages (8€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie C. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.

## Paris et Versailles

**2 JOURS / 1 NUIT**  
**07 AU 08**  
**SEPTEMBRE 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

**PENSION COMPLÈTE de la pause gourmande**  
du jour 1 au dîner du jour 2.

**Au programme de votre séjour :**

- Soirée cabaret au « **PARADIS LATIN** ».
- **Les Grandes Eaux Musicales** des jardins du Château de Versailles.
- Visite guidée des **Grands Appartements** du Château de Versailles.

**Programme détaillé sur demande.**

**342** €/Pers

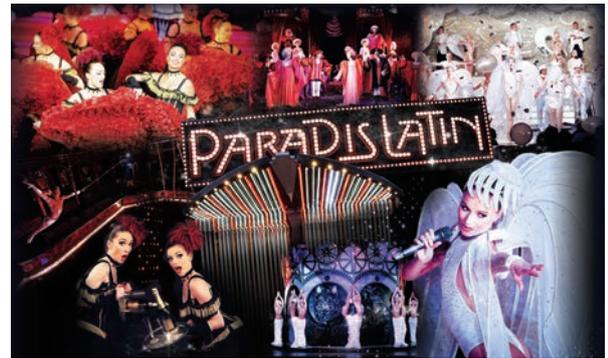
inscription avant le 31 janvier  
ou mini-groupe

**366** €/Pers

inscription après le 31 janvier

LES + ROULEZ JEUNESSE

Soirée cabaret.  
Hôtel 4\*\*\* tout confort.



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète de la pause gourmande du jour 1 au dîner du jour 2, les boissons, l'hébergement en hôtel 4\* base 2 personnes par chambre, la soirée cabaret, les visites prévues au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (38€/pers.), les assurances annulation et bagages (10€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.

## Week-end Surprise

**335** €/Pers

**2 JOURS / 1 NUIT • 21 AU 22 SEPTEMBRE 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.  
**PENSION COMPLÈTE du petit déjeuner du jour 1 au dîner du jour 2.**

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 1 au dîner du jour 2, les boissons, l'hébergement en hôtel 4\* base 2 personnes par chambre, les prestations surprises, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (42€/pers.), les assurances annulation et bagage (9€/pers.).

**Conditions d'annulation :** catégorie A. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.





## La Plagne Montalbert

840 €/Pers

LES + ROULEZ JEUNESSE

Logement au pied des pistes. Sorties découvertes et animations incluses.

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux. **PENSION COMPLÈTE** du petit déjeuner du jour 2 au diner du jour 9. Hébergement en village club avec accès à l'espace bien-être et soirée de gala. Sorties découvertes et animations incluses. Programme détaillé sur demande.

9 JOURS / 7 NUITS  
01 AU 09 FÉVRIER 2019



**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 2 au diner du jour 9, les boissons aux repas, l'hébergement en village club base 2 personnes par chambre, les sorties découvertes et animations prévues au programme, les assurances assistance rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (155€/pers.), les remontées mécaniques (275€/pers.), les assurances annulation et bagages (29€/pers.). Tarif groupe et tarif enfant sur demande. **Conditions d'annulation :** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.

## Morzine

9 JOURS / 7 NUITS  
22 AU 30 MARS 2019

879 €/Pers

LES + ROULEZ JEUNESSE

Logement au pied des pistes. Excursions avec votre autocar incluses.

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.

**PENSION COMPLÈTE** du petit déjeuner du jour 2 au diner du jour 9.

**Hébergement en village club avec accès à l'espace bien-être et soirée de gala. Excursions incluses. Au programme de votre séjour :**

- Visite guidée du château de Ripaille.
- Découverte de l'usine d'embouteillage à Evian.
- Visite guidée du vieil Annecy. **Programme détaillé sur demande.**



NOUVELLE FORMULE

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 2 au diner du jour 9, les boissons aux repas, l'hébergement en village club base 2 personnes par chambre, les excursions prévues au programme, les assurances assistance rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (141€/pers.), les remontées mécaniques (280€/pers.), les assurances annulation et bagages (29€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.

892 €/Pers

inscription avant le 31 janvier  
ou mini-groupe

952 €/Pers

inscription après le 31 janvier



MAJORQUE

LES + ROULEZ JEUNESSE

Départ de l'aéroport de Cherbourg. 1 seul hôtel pour éviter de refaire vos valises. Un programme équilibré entre excursions et temps libre.



## Baléares : Au Cœur de Majorque

8 JOURS / 7 NUITS • 13 AU 20 MAI 2019

**NOTRE DÉPART :** aéroport de Cherbourg Maupertus.

**FORMULE TOUT INCLUS** à l'hôtel (sauf 4 déjeuners pendant les excursions).

DÉPART  
CHERBOURG  
MAUPERTUS



**Au programme de votre circuit :**

- Tour panoramique de **Palma de Majorque**
- Visite des **Grottes du Drach** accompagnée d'un petit **concert son et lumières**.
- Découverte du **Cap de Formentor**.
- Trajet en petit train touristique entre **Palma** et **Soller**.

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** le vol spécial Cherbourg / Palma / Cherbourg, les taxes aéroport (50€/pers et révisables jusqu'à 1 mois du départ), la formule tout compris à l'hôtel (sauf 4 déjeuners pendant les excursions), l'hébergement en hôtel 3\* (normes locales) base 2 personnes par chambre, les visites et excursions mentionnées au programme avec guide local francophone, les assurances assistance et rapatriement offertes.

**Ne comprend pas :** 4 déjeuners libres, le supplément chambre individuelle (202€/pers.), les assurances annulation et bagages (28€/pers.), la taxe de tourisme à régler sur place (env. 3€ par pers. et par nuit). **Conditions d'annulation spécifiques. Départ garanti** à partir de 2 personnes. **Formalités :** Carte d'identité non prorogée en cours de validité obligatoire. Compagnies aériennes prévues : Volotea, Vueling, Europe Airpost.

**988** €/Pers

inscription avant le 31 janvier  
ou mini-groupe

**1056** €/Pers

inscription après le 31 janvier

LE JURA



LES + ROULEZ JEUNESSE

Piscine couverte  
et chauffée.  
Soirées animées.



## Le Jura Franco-Suisse

**8 JOURS / 7 NUITS • 15 AU 22 JUN 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.  
**PENSION COMPLÈTE** du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 8.



### Au programme de votre séjour :

- Découverte de **Besançon**.
- Croisière panoramique « **la Boucle du Doubs** ».
- Visite commentée d'une **fromagerie**.
- **Musée de l'horlogerie** et **Ecomusée Michaud**.
- Visite de l'usine **Nestlé avec dégustation**.
- Visite de **Gruyère**, son château.
- Visite du **château de Joux**.
- Découverte d'un **domaine viticole** de l'Arbois avec dégustation.
- Visite guidée des Salines de **Salins les Bains**.
- Voyage à bord du train à vapeur « **Le Conifer** », déjeuner à bord.

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 8, les boissons, le café aux déjeuners, l'hébergement en Village Vacances base 2 personnes par chambre, les excursions et visites mentionnées au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (121€/pers.), les assurances annulation et bagages (30€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 35 personnes. **Formalités :** Carte d'identité non prorogée en cours de validité obligatoire.

**1309** €/Pers

inscription avant le 31 janvier  
ou mini-groupe

**1399** €/Pers

inscription après le 31 janvier



LES + ROULEZ JEUNESSE

4 nuits à bord d'un  
Bateau CroisiEurope  
5 ancres.  
Forfait excursions  
inclus.



## Croisière Rhône Provençal et Camargue

**6 JOURS / 5 NUITS • 27 AOÛT AU 01 SEPTEMBRE 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.  
**PENSION COMPLÈTE** du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 6.



### Au programme de votre croisière :

- Visites guidées de **Lyon, Arles, et Avignon**.
- Découverte de **la Camargue** avec visite d'une manade.
- Entrée au **Palais des Papes**.
- Excursion guidée à la découverte **des Gorges de l'Ardèche**.
- Découverte du **Vercors** avec **visite d'une cave**.

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 6, les boissons selon programme, l'hébergement 1 nuit en hôtel 3\* et 4 nuits sur un bateau de croisière catégorie 5 ancres base 2 personnes par cabine en pont principal, les excursions et visites mentionnées au programme, les taxes portuaires, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagages (42€/pers.). Pas de cabine individuelle sur ce programme. **Conditions d'annulation :** catégorie C. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.



**1291** €/Pers

inscription avant le 31 janvier  
ou mini-groupe

**1376** €/Pers

inscription après le 31 janvier



## Les Reines de l'Europe

CROISIÈRE MARITIME À  
BORD DU COSTA FAVOLOSA

**10 JOURS / 9 NUITS • 03 AU 12 SEPTEMBRE 2019**

NOTRE DÉPART : Cherbourg Gare Maritime - VOTRE BATEAU : Costa Favolosa (descriptif sur demande).

**Au programme de votre croisière :** Escales à **La Corogne\*** (Espagne), **Porto\*** (Portugal), **Lisbonne\*** (Portugal), **Valence\*** (Espagne), **Barcelone\*** (Espagne), **Savone\*** (Italie), ainsi que 2 jours de plaisirs en mer. Découverte de Marseille avec déjeuner Bouillabaisse sur le vieux port.

\* Excursions non incluses. Réservables à bord. **Programme détaillé sur demande.**



LES + ROULEZ JEUNESSE

Découverte de **Marseille** avec **déjeuner Bouillabaisse sur le vieux port.** Retour Marseille/Paris sur **vol Air France** avec **transfert autocar vers Cherbourg.** **Forfait de séjour à bord inclus.**

**Comprend :** la croisière à bord du Costa Favolosa au départ de Cherbourg pour 9 nuits en cabine double catégorie IC (Intérieure Classique), la formule tout inclus à bord (pension complète + boissons) du diner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 10, le déjeuner du jour 10 à Marseille (boissons incluses), le diner du jour 10, les activités d'animation et les spectacles musicaux à bord, les taxes portuaires, le forfait de séjour à bord (taxe de séjour), l'accueil au port de Marseille le jour 10, le tour panoramique guidé de Marseille, le transfert vers l'aéroport et l'assistance aux formalités d'embarquement, le vol retour Marseille / Paris (taxes aéroport incluses), le transfert retour Paris / Cherbourg en autocar grand tourisme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les visites et excursions aux escales, les repas et boissons autres que ceux mentionnés, le supplément en cabine individuelle en catégorie IC (309 €/pers.), les suppléments cabines extérieures et balcon (nous consulter), les assurances annulation et bagages (55€/pers.). **Conditions d'annulation spécifiques. Départ garanti** à partir de 20 personnes. **Formalités :** Carte d'identité non prorogée en cours de validité obligatoire. Compagnie aérienne prévue : Air France.

**1187** €/Pers

inscription avant le 31 mars  
ou mini-groupe

**1249** €/Pers

inscription après le 31 mars



## Espagne : Au Cœur de l'Andalousie

**8 JOURS / 7 NUITS • 07 AU 14 SEPTEMBRE 2019**

NOTRE DÉPART : aéroport de Cherbourg Maupertus.

PENSION COMPLÈTE du diner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8.



© Marques

**Au programme de votre circuit :**

- Visite de **Grenade** et de **l'Alhambra.**
- Visite de **Cordoue** : La grande mosquée-cathédrale, les anciens quartiers juifs et la synagogue.
- Visite de **Séville.**
- Tour panoramique de **Malaga.**

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** Le vol spécial Cherbourg / Malaga / Cherbourg, les taxes aéroport (50 €/pers et révisables jusqu'à 1 mois du départ), la pension complète du diner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8 (hors boissons), l'hébergement en hôtels 3\*/4\* (normes locales) base 2 personnes par chambre, les visites et excursions mentionnées au programme avec guide local francophone, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les boissons, le supplément chambre individuelle (184 €/pers.), les assurances annulation et bagages (38 €/pers.). **Conditions d'annulation spécifiques. Départ garanti** à partir de 2 personnes. **Formalités :** Carte d'identité non prorogée en cours de validité obligatoire. Compagnie aérienne prévue : Volotea, Vueling, Europe Airpost.



# Séjours, Circuits et Croisières



529 €/Pers



## Séjour «Prix Mini» en Vendée



6 JOURS / 5 NUITS • 07 AU 12 SEPTEMBRE 2019

NOS DÉPARTS : Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Coutances.  
PENSION COMPLÈTE du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 6.

VENDEE



LES + ROULEZ JEUNESSE

Programme équilibré entre temps libre et excursions. Hébergement en village club. Accès direct à une plage de sable fin. Situation idéale dans la plus célèbre station balnéaire de la Vendée, entre mer, dunes et forêt.



Au programme de votre séjour :

- Visite de **Saint Jean de Monts** en petit train.
- **Découverte gourmande** du Marais.
- Visite de **Saint Gilles Croix de Vie**.
- Visite de **Noirmoutier** avec **dégustation d'huîtres**.
- Journée sur **l'Île d'Yeu**.

Programme détaillé sur demande.



**Comprend** : le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 6, les boissons, le café aux déjeuners, l'hébergement en village club base 2 personnes par chambre, les excursions et visites mentionnées au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas** : le supplément chambre individuelle (103€/pers.), les assurances annulation et bagages (17€/pers.). **Conditions d'annulation** : catégorie B. **Départ garanti** à partir de 35 personnes.

1622 €/Pers

inscription avant le 31 janvier  
ou mini-groupe



## Le Grand Tour de Corse

8 JOURS / 7 NUITS • 18 AU 25 SEPTEMBRE 2019

NOS DÉPARTS : Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan.

PENSION COMPLÈTE du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8.

1734 €/Pers

inscription après le 31 janvier



LES + ROULEZ JEUNESSE

Départ de l'aéroport de Caen avec préacheminement au départ de la Manche. Guide accompagnateur pendant tout le circuit. Une soirée chants et guitares incluse.



Au programme de votre circuit :

- Découverte de **Bastia** et du **Cap Corse**.
- Visite de **Calvi** et des Vieux Villages de **Balagne**.
- Visite de **Corte** en petit train touristique.
- Visites de **Porto Vecchio**, **Bonifacio** et **Ajaccio**.

Programme détaillé sur demande.

**Comprend** : le transfert en autocar vers l'aéroport de Caen (aller et retour), le vol spécial Caen/Bastia - Ajaccio/Caen, les taxes aéroport, la pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8 (1/4 de vin inclus aux repas), l'hébergement en hôtels 2\*sup/3\* base 2 personnes par chambre, les visites et excursions mentionnées au programme avec guide accompagnateur pendant tout le circuit, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas** : les boissons autres que celles mentionnées, l'excursion à la réserve naturelle de Girolata et Scandola en bateau (42€/pers.), le supplément chambre individuelle (257€/pers.), les assurances annulation et bagages (48€/pers.). **Conditions d'annulation spécifiques**. **Départ garanti** à partir de 25 personnes. **Formalités** : Carte d'identité non prorogée en cours de validité obligatoire. Compagnie aérienne prévue : Volotea.

12

Demandez l'intégralité du programme, posez une option, réservez au 02 33 76 68 88

**720** €/Pers

inscription avant le 31 mars  
ou mini-groupe

**770** €/Pers

inscription après le 31 mars

PÉRIGORD



LES + ROULEZ JEUNESSE

Hôtel Auberge 3\*.  
Un diner  
gastronomique.  
Situation idéale au  
cœur du Périgord.  
Chambre  
individuelle offerte  
(en nombre limité).



## Séjour Découverte 100% Périgord

**6 JOURS / 5 NUITS • 30 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.  
**PENSION COMPLÈTE** du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 6.



**Au programme de votre circuit :**

- **Château des Milandes.**
- Vallée de la Dordogne **en gabare.**
- Marché de **Sarlat-la-Canéda** et Village de **Monpazier.**
- **La Bastide de Domme** et son petit train.
- Marché de **la Roque Gageac.**
- Visite d'une **ferme d'élevage de canards avec dégustation.**
- Visite d'une **truffière.** **Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** Le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 6, les boissons, le café aux déjeuners, l'hébergement en hôtel 3\* base 2 personnes par chambre, les excursions et visites mentionnées au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** les assurances annulation et bagages (25€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 30 personnes.

**1570** €/Pers

inscription avant le 31 mars  
ou mini-groupe

**1679** €/Pers

inscription après le 31 mars



LIGURIE

LES + ROULEZ JEUNESSE

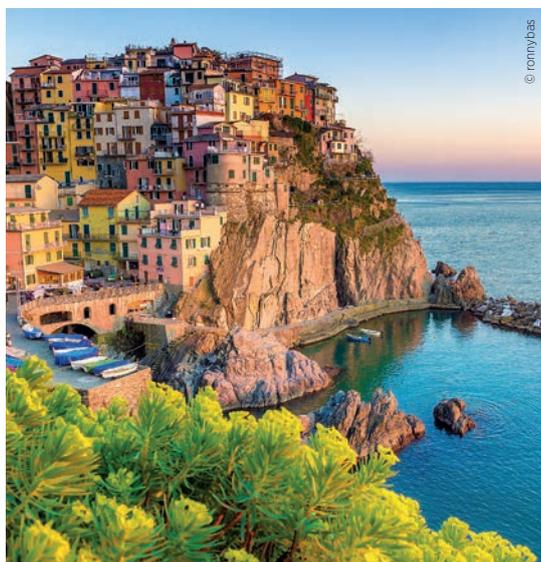
Journée Les Cinque  
Terre en bateau de  
ligne. Une nuit sur  
l'île d'Elbe. Visite  
audioguidée de Pise  
avec accès au **Dôme**  
et au **Baptistère.**



## Italie : les Cinque Terre et l'île d'Elbe

**10 JOURS / 9 NUITS • 05 AU 14 OCTOBRE 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny/Mer, Bayeux.  
**PENSION COMPLÈTE** du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 10.



**Au programme de votre circuit :**

- Visite **audio-guidée de Gênes** (en car).
- **Le Golfe du Tigullio** (Santa Margherita Ligure - Rapallo - Chiavari).
- **Les Cinque Terre** en journée entière avec **guide accompagnateur.**
- **Lerici et le Golfe de Portovenere.**
- Golfe de **Byron.**
- Visite **audio-guidée de Pise.**
- **L'île d'Elbe** en journée entière avec **guide accompagnateur.**
- Visite guidée des **carrières de marbre de Carrare.**

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** Le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 1 au diner du jour 10, les boissons, le café aux déjeuners, l'hébergement en hôtels 3\* base 2 personnes par chambre, les excursions et visites mentionnées au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (235€/pers.), les assurances annulation et bagages (48€/pers.). **Conditions d'annulation** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 25 personnes. **Formalités :** Carte d'identité non prorogée en cours de validité obligatoire.

**1280** €/Pers

inscription avant le 31 mars  
ou mini-groupe

**1368** €/Pers

inscription après le 31 mars

CÔTE  
D'AZUR



LES + ROULEZ JEUNESSE

Hébergement en  
**village vacances 3\***  
face à une **plage  
de sable blanc.**  
**Animations de  
soirées.** Journée à  
**Monaco.**



## Été Indien sur la Côte d'Azur

**9 JOURS / 8 NUITS • 11 AU 19 OCTOBRE 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.  
**PENSION COMPLÈTE** du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 9.



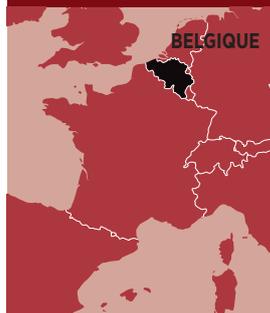
**Au programme de votre séjour :**

- Visite de **Toulon** et de sa **rade en bateau.**
- Temps libre à **Bormes-les-Mimosas.**
- Visite de **Sainte Maxime** en petit-train.
- La presqu'île de **Saint Tropez en bateau.**
- Visite de **Saint Tropez, Gassin et Port-Grimaud.**
- Visite de **Nice et Saint Paul de Vence.**
- Visite de **Monaco** et visite libre de son **musée Océanographique.**
- Visite de **Fréjus.**
- Visite de **la Corniche d'Or** ou Corniche de l'Estérel, de **Saint Raphaël** à Cannes.
- Visite de **Cannes.**

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 9, les boissons, le café aux déjeuners, l'hébergement en village vacances 3\* base 2 personnes par chambre, les visites et excursions prévues au programme, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (155€/pers.), les assurances annulation et bagages (42€/pers.). **Conditions d'annulation** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 25 personnes.

**655** €/Pers



LES + ROULEZ JEUNESSE

**Marchés de Noël  
de Bruxelles et de  
Bruges.**  
**Spectacle son et  
lumières** sur la  
Grand'Place.  
Le Festival de  
**Sculpture de Glace.**



## Marchés de Noël Bruxelles et Bruges

**4 JOURS / 3 NUITS • 06 AU 09 DÉCEMBRE 2019**

**NOS DÉPARTS :** Bricqueboscq, Cherbourg, Valognes, Carentan, Isigny sur Mer, Bayeux.  
**PENSION COMPLÈTE** du petit déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 4.



**Au programme de votre séjour :**

- **Bruxelles :** visite à pied de la Grand'Place et du centre historique, **Marché de Noël.**
- Visite de **Planète Chocolat**, dégustation de pralines et chocolat chaud offert.
- Visite de la **brasserie Timmermans** et dégustation.
- **Son et lumière** sur la Grand'Place.
- **Bruges :** découverte du Festival de **Sculpture de Glace, Marché de Noël.**

**Programme détaillé sur demande.**

**Comprend :** le transport en autocar grand tourisme, la pension complète du petit déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 4, les boissons, l'hébergement en hôtel 4\* base 2 personnes par chambre, les visites et excursions prévues au programme avec guide accompagnateur, les assurances assistance et rapatriement offertes. **Ne comprend pas :** le supplément chambre individuelle (100€/pers.), les assurances annulation et bagages (20€/pers.). **Conditions d'annulation :** catégorie B. **Départ garanti** à partir de 30 personnes. **Formalités :** Carte d'identité non prorogée en cours de validité obligatoire.

# Conditions générales de vente



Conformément à l'article R.211-12 du Code du Tourisme, les brochures et contrats de voyage proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent reproduire les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme. Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Le site, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraignantes figurant sur l'information préalable, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués sur le site, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du contrat de vente de voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

**Article R.211-3 :** « Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section. »

**Article R.211-3-1 :** « L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L.141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R.211-2. »

**Article R.211-4 :** « Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
  - 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
  - 3° Les prestations de restauration proposées ;
  - 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
  - 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
  - 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
  - 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
  - 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
  - 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8 ;
  - 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
  - 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10, et R.211-11 ;
  - 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
  - 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18. »
- Article R.211-5 :** « L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.
- En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat. »
- Article R.211-6 :** « Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :
- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
  - 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
  - 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
  - 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
  - 5° Les prestations de restauration proposées ;
  - 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
  - 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
  - 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;
  - 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxe de séjour lorsqu'elle ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
  - 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
  - 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
  - 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour

inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée. »

**Article R.211-7 :** « L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur. »

**Article R.211-8 :** « Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. »

**Article R.211-9 :** « Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :  
- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;  
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. »

**Article R.211-10 :** « Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. »

**Article R.211-11 :** « Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4. »

**Remboursement des taxes aéroport :** Conformément à l'article L.224-66 du Code de la Consommation, en cas de non utilisation de votre billet d'avion, vous avez la possibilité de vous faire rembourser, sur demande, les « taxes aéroport » afférentes à celui-ci. Le remboursement fera l'objet d'une facturation de frais, dans la limite de 20% du montant remboursé, sauf en cas de demande déposée en ligne à l'adresse [cosedia.voyages@wanadoo.fr](mailto:cosedia.voyages@wanadoo.fr).

**Données personnelles :** La collecte par l'agence des données à caractère personnel, dans le respect de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, permet d'assurer l'exécution du contrat. Les données personnelles peuvent également être utilisées en vue d'assurer le suivi de la relation clientèle, recueillir votre avis sur les prestations après votre retour de voyage, réaliser des opérations de prospection commerciale (exclusivement pour des produits analogues), réaliser des analyses et statistiques internes. Les données pourront être transmises par l'agence à un sous-traitant, exclusivement pour la réalisation des opérations techniques destinées aux finalités énoncées ci-dessus. Les données collectées ne sont en aucun cas transmises à des tiers, sans votre accord exprès et préalable. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant auprès de l'agence.

**Réclamations :** L'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

Si aucun arrangement n'est possible à l'issue d'un délai raisonnable, l'agence ou le client a la possibilité de saisir le médiateur du tourisme et du voyage dans les conditions précisées sur son site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

# Conditions particulières de vente



Notre agence COSEDIA VOYAGES, EURL au capital de 12 195,00 €, organisatrice de voyages est titulaire de l'immatriculation N° 050100014 validée par la Direction de la réglementation des métiers du tourisme, des classements et de la qualité ATOUT FRANCE. Notre Responsabilité Civile Professionnelle N° 60420541J/0001 est souscrite auprès de Groupama à Chartres et notre garantie financière est délivrée par l'APST 15 avenue Carnot 75017 Paris. Notre agence est adhérente Les Entreprises du Voyage (Syndicat National). R.C.S. 394775928. APE 7911Z.

**Art. 1 - PRIX** - Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis en fonction des données monétaires et économiques connues à la date du 20/09/2017. Toutes modifications des taux des différentes taxes dans les pays visités, du prix des carburants et de la parité Euro/Dollar US peuvent entraîner un changement de prix dont le client sera informé selon les dispositions légales.

Nos prix comprennent : voir le paragraphe « Comprend » indiqué dans chaque programme.

Nos prix ne comprennent pas : voir le paragraphe « Ne comprend pas » indiqué dans chaque programme.

Révision des prix : Les prix indiqués dans notre brochure sont établis en fonction, notamment, des données économiques suivantes : le coût du transport, les redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, de sécurité, de survol, etc...dans les ports et aéroports, le cours des devises entrant dans la composition des prix de revient. Ces données économiques sont retenues à la date d'établissement de la présente brochure, date qui figure en introduction des Conditions Particulières de Vente. Notre agence se réserve le droit de modifier les prix de cette brochure, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi et selon les modalités suivantes : la variation du cours des devises, la variation des taxes et redevances, la variation du pétrole entraînant la variation du coût du transport. Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une révision.

**Art. 2 - INSCRIPTIONS** - Toute inscription à un de nos voyages implique l'adhésion totale aux Conditions Générales de Vente et aux Conditions Particulières de Vente.

Nous n'acceptons pas l'inscription d'un mineur non accompagné. Dans le cas où un mineur non accompagné se serait inscrit à notre insu, nous déclinons toute responsabilité.

**Art. 3 - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE** - Un acompte de 30% du montant du voyage + la prime d'assurance facultative si souscrite est à régler le jour de l'inscription au voyage. Par exception, les excursions à la journée ne feront l'objet que d'un seul règlement le jour de l'inscription. Le solde doit être versé 30 jours avant le départ sous peine d'annulation systématique. En cas d'inscription à moins d'un mois du départ, le règlement total du voyage est dû à la réservation.

**Art. 4 - DOCUMENTS DE VOYAGE** - Les documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour seront remis environ 8 jours avant le départ.

**Art. 5 - NOMBRE MINIMUM DE PARTICIPANTS** - Nos voyages sont soumis à un minimum de participants. Selon les voyages, le minimum de participants requis peut être de 20, 25, 30, 35, 40 ou 70 personnes. Vous trouverez le nombre minimum requis sur chaque programme. Les départs en avion des aéroports de Cherbourg, Deauville et Nantes peuvent être annulés par la compagnie aérienne si le remplissage de l'avion n'a pas atteint 130 personnes. Si le minimum de participants pour chaque voyage n'est pas atteint à 21 jours du départ, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage.

**Art. 6 - TRANSPORT** - Pour les destinations en avion : aucune place n'est attribuée dans l'autocar assurant les transferts aéroport, les circuits et excursions sur place. Par contre, la coutume dans certains pays veut que l'ordre soit tournant, et ce sera dans ce cas exécutoire. Pour les destinations en autocar : les places d'autocar numérotées sont attribuées pour toute la durée du voyage et suivant l'ordre d'inscription. Elles ne pourront vous être définitivement confirmées que lors de la remise de votre convocation car tiendront compte du type d'autocar utilisé au moment du voyage.

Conditions de transport autocar et/ou avion : Pour les voyages en autocar, nos voyages sont effectués en autocars grand tourisme équipés de sièges inclinables, ceintures de sécurité, toilettes, climatisation et vidéo. Les transferts aéroport ou les transferts rejoignant l'autocar principal peuvent être effectués au moyen d'autocars d'une autre catégorie, de minibus, taxi... Pour les voyages en avion, les autocars utilisés à l'étranger sont des autocars locaux, leur confort est souvent inférieur à celui des autocars français.

Responsabilité des transporteurs : les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien, sont régies par les dispositions de la Convention de Montréal ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. Notre agence ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts ou le transport de passagers.

Conditions spéciales vols affrétés et vols réguliers : toute place non utilisée (aller ou retour) ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (même dans le cas d'un report de date). Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le transport aérien indiqué sur les plans de transport, de modifier les horaires et/ou de modifier les types d'appareil, de regrouper sur une même ville de départ à l'aller comme au retour, et d'acheminer les participants par voie terrestre ou par tout itinéraires vols réguliers possibles vers les lieux de séjour, dans le cas où le minimum de participants par ville n'est pas atteint. Ce minimum varie selon la capacité totale de l'appareil. En raison de l'intensité du trafic aérien, et suite à des événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques, météo...), des retards peuvent avoir lieu. Aucune indemnisation ne pourra intervenir du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu. Etant tributaires des horaires parfois fluctuants transmis par les compagnies aériennes, ceux-ci peuvent être modifiés jusqu'au jour du départ. Il convient donc de considérer que le premier et le dernier jour sont consacrés uniquement au transport. Sur les vols spéciaux, les compagnies proposent souvent des prestations de restauration payantes à bord telles que des sandwiches ou boissons, prestations soumises à l'acceptation du client. Conformément au décret n° 2007-669 du 02 mai 2007, le client est informé de l'identité du ou des transports contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté. L'identité effective de la compagnie aérienne qui assurera le ou les vol(s) sera confirmée au client lors de la remise de sa convocation 8 jours avant son départ. En cas de changement de transporteur, le client en sera informé par notre agence de voyages, par tout moyen approprié, dès lors qu'elle en aura connaissance et ce jusqu'à l'embarquement.

**Art. 7 - HOTELIERE RESTAURATION** - La durée du voyage tient compte du nombre total de jours du voyage et commence à l'heure de convocation et se termine à l'heure d'arrivée à votre point de départ le dernier jour. Les prix sont calculés sur un nombre de nuitées et non de journées entières donc, si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière nuit se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. Les catégories hôtelières communiquées dans le présent catalogue sont les catégories officielles décernées par les autorités des pays concernés. Les normes ne sont donc pas comparables aux normes françaises et des différences peuvent intervenir d'un pays à l'autre. Les règles internationales prévoient que les chambres ne soient attribuées qu'à partir de 14 heures le jour de l'arrivée et libérées avant 10 heures le jour du départ, et ce, quels que soient les horaires d'arrivée et de départ. L'application stricte des conventions sur les conditions de travail du personnel hôtelier peut lors des arrivées tardives dans les hôtels entraîner le remplacement d'un dîner chaud par un dîner froid, ou le remplacement de celui-ci par le déjeuner du dernier jour. De même, les petits-déjeuners pour les départs matinaux peuvent être remplacés par un panier repas.

Chambre Individuelle : la quantité se trouvant limitée dans les hôtels, la demande du client ne nous engage que dans la mesure où nous l'obtenons auprès des hôteliers. De surcroît, leur confort étant inférieur à celui des chambres doubles, et ce malgré un supplément de tarif, le client ne pourra en aucun cas en imputer la responsabilité de l'agence. Le nombre accordé est limité, en conséquence, si au cours du voyage le client ne l'obtenait pas, malgré la confirmation que nous avions de l'hôtelier, le client se verra rembourser le supplément payé au prorata du nombre de nuitées non fournies sans aucune autre indemnité.

Chambre à partager : pour le client s'inscrivant seul, les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes aient manifesté le même souhait. Dans le cas contraire, le client concerné devra acquitter le supplément chambre individuelle ou s'annuler sans inscription, régler les frais entraînés par cette annulation (voir Art. 16 - Frais d'annulation du fait du client).

Chambre triple et quadruple : l'inscription en chambre triple ou quadruple est acceptée sous réserve de possibilités à l'hôtel et, sauf indication contraire, cette situation ne présume pas d'une réduction. Les chambres triples ou quadruples sont souvent des chambres doubles dans lesquelles ont été ajoutés 1 ou 2 lits supplémentaires au

détriment de l'espace.

**Art. 8 - REDUCTION ENFANT** - des réductions peuvent être accordées sur certains voyages pour les enfants de moins de 12 ans. Si l'information n'est pas mentionnée dans le tableau des prix du voyage, nous consulter.

**Art. 9 - REDUCTION Mini Groupes ou Réservation Anticipée** - Notre agence accorde sur certains voyages une réduction pour les mini-groupes d'au moins 10 personnes s'inscrivant ensemble. Cette réduction accordée est directement calculée et inscrite sur chaque programme concerné. Notre agence accorde sur certains voyages une réduction pour les inscriptions anticipées. Cette réduction est aussi directement calculée et inscrite sur chaque programme concerné ainsi que la date limite d'inscription pour pouvoir prétendre à cette réduction. Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.

**Art. 10 - BAGAGES** - Pour les voyages en Autocar, les bagages sont acceptés sur la base d'une valise par personne de poids et de dimensions normales. Pour les voyages en Avion, les bagages sont acceptés sur la base d'une valise par personne dont le poids, dépendant de la compagnie aérienne, sera indiqué sur votre convocation aéroport. Les bagages en soute voyagent sous la responsabilité du transporteur ou de la compagnie aérienne. Les bagages en cabine pour les voyages en avion sont soumis aux nouvelles mesures de sûreté dans les aéroports concernant les objets piquants, tranchants, les liquides, gels, crèmes, pâtes et aérosols. Nous ne pourrions être tenus responsables des bagages à main et effets personnels qui restent sous la responsabilité du voyageur. Nous déclinons toute responsabilité pour les bagages à main, vêtements, appareils photos et autres effets personnels laissés dans les cars, les avions, les hôtels ou les restaurants en cours de voyage ainsi que pour les souvenirs achetés. Nous acceptons de transporter ces derniers sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les soutes de l'autocar. Chaque voyageur a cependant la faculté de souscrire l'assurance qui lui paraîtra opportune (nous consulter). Les objets précieux et bijoux doivent être déposés dans les coffres des hôtels. En cas de dommages pendant le transport, de vol des bagages en soute, toute réclamation devra être faite par écrit dans un délai de 7 jours après constat et devra être accompagnée, sous peine de non-recevoir, pour les voyages en avion, d'un constat d'avarie établi en bonne et dû forme par le représentant de la compagnie aérienne au moment de la livraison des bagages à l'aéroport et pour les voyages en autocar la déclaration circonstanciée accompagnée de l'original du procès verbal de dépôt de plainte ou du procès verbal de déclaration de vol établi par les autorités compétentes et mandatées du pays concerné.

**Art. 11 - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES** - Durant votre voyage, les prestations complémentaires (excursions, cures, soirées, ...) qui vous seront proposées sur place gratuites ou avec supplément sont toutes facultatives et n'engagent en aucun cas notre responsabilité même si elles sont proposées par nos préposés de droit ou de fait.

**Art. 12 - POURBOIRES** - Le pourboire n'a aucun caractère obligatoire et reste à l'appréciation et la discrétion de chacun.

**Art. 13 - FORMALITES ADMINISTRATIVES** - Pour les voyages en France : les voyageurs doivent être en possession d'une Carte Nationale d'Identité en cours de validité pour les voyages en autocar et d'une Carte Nationale d'Identité en cours de validité et non prorogée pour les voyages en avion. Pour les voyages à l'étranger, les formalités obligatoires sont notées dans la rubrique Formalités de chaque voyage (Carte Nationale d'Identité non prorogée, Passeport, Visa). Les formalités administratives indiquées s'adressent uniquement aux ressortissants de nationalité française. Pour les autres nationalités, il incombe au voyageur de se renseigner personnellement, auprès des consulats des pays visités, des obligations nécessaires à l'entrée dans le pays. Pour les mineurs non accompagnés de leurs 2 parents, une autorisation de sortie de territoire est obligatoire.

**Art. 14 - ASSURANCE ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET ANNULATION** - Nous offrons à nos clients, pour tous nos voyages en France et à l'étranger, une assurance assistance et rapatriement de base (APRIL Contrat N° 540 204). Les assurances annulation avant le départ pour raisons médicales et assurances bagages sont facultatives et feront l'objet d'une souscription supplémentaire à la réservation. Détail des conditions sur simple demande auprès de notre agence (APRIL Contrat N° 242). Franchise de 30 € par personne conservée par l'assurance pour les remboursements.

**Art. 15 - MODIFICATION ET CESSION DU CONTRAT** - Toute modification à plus de 30 jours du départ entraînera des frais de dossier de 32 € par personne. Pour toute modification à moins de 30 jours du départ, notre agence se réserve le droit d'appliquer les conditions d'annulation. Les mêmes principes peuvent s'appliquer en cas de cession du contrat : nous consulter.

**Art. 16 - FRAIS D'ANNULATION** - Toute annulation émanant du client entraîne la perception des frais ci-dessous. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des frais d'annulation (à titre de dédit) calculés en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ.

Les conditions d'annulation imposées par nos fournisseurs étant différentes selon les voyages, vous trouverez dans chaque programme la catégorie dont le voyage dépend.

Catégorie A : Plus de 30 jours avant le départ : 32 € par personne (non remboursable par l'assurance) - De 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant total du voyage - De 20 à 08 jours avant le départ : 50% du montant total du voyage - De 07 à 02 jours avant le départ : 75% du montant total du voyage - Moins de 02 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage.

Catégorie B : Plus de 60 jours avant le départ : 50 € par personne (non remboursable par l'assurance) - De 60 à 46 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage - De 45 à 21 jours avant le départ : 50% du montant total du voyage - De 20 à 08 jours avant le départ : 80% du montant total du voyage - Moins de 08 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage.

Catégorie C : Plus de 90 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage - De 90 à 51 jours avant le départ : 50% du montant total du voyage - De 50 à 30 jours avant le départ : 75% du montant total du voyage - Moins de 30 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage.

Catégorie D : 100% de frais dès la réservation.

Conditions spécifiques = l'Andalousie, Majorque et la Corse : 100% de frais dès la réservation sur le billet d'avion et conditions Catégorie A pour les prestations terrestres ; Croisière Costa Favolosa : 100% de frais dès la réservation sur le billet d'avion et conditions catégorie C pour les prestations maritimes.

Dans tous les cas : La prime d'assurance facultative si souscrite n'est en aucun cas remboursable.

Aucun remboursement ne pourra être effectué si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation de voyage qu'il aura reçue, de même s'il ne peut présenter les documents de police et de santé exigés pour son voyage. Aucun remboursement ne peut intervenir pour les prestations non fournies en cas d'interruption du voyage sur place. Seule l'assurance pourra intervenir pour le remboursement de ces prestations si l'option assurance annulation a été souscrite.

**Art. 17 - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR** - L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au client au plus tard 21 jours avant le départ. Dans ce cas, le remboursement total des arrhes versées nous libère de tout engagement. Nos voyages en autocar et en avion sont garantis à partir d'un minimum de participants tel que stipulé à l'Art. 5 - Nombre minimum de participants.

Pour les voyages en bateau, conformément à la réglementation en vigueur (Règlement UE n°1177/2010), notre responsabilité n'est pas engagée si l'annulation et/ou le retard du bateau est dû à des conditions météorologiques compromettant le départ en toute sécurité ou à toutes circonstances extraordinaires non imputables à la compagnie.

**Art. 18 - QUALITE DU VOYAGE** - Avant le départ, le client se verra remettre une « Fiche d'appréciation » sur laquelle il pourra noter ses appréciations sur le déroulement et la qualité du voyage.

**Art. 19 - RECLAMATIONS** - Toute réclamation de défaillance doit être signalée à notre agence dans les 8 jours après la date de retour par lettre recommandée ou par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. L'étude des dossiers de réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation. Aucune appréciation d'ordre subjective ne sera prise en compte. Le délai de réponse est d'environ 2 mois et peut varier en fonction de la durée de l'enquête auprès des prestataires concernés.

Si aucun arrangement n'est possible à l'issue d'un délai raisonnable, l'agence ou le client a la possibilité de saisir le médiateur du tourisme et du voyage dans les conditions précisées sur son site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

**Art. 20 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** - Notre agence Cosedia Voyages, Immatriculation 050100014, organisatrice de voyages est couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle Groupama N° de Police : 60420541J/0001 Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises, 10 Rue Blaise Pascal CS 40337 28008 Chartres Cedex, qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des voyages par suite de carence ou de défaillance de nos services.